



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

<p>DATE DECONVOCATION : 24 août 2020</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS :</p> <p>En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 Pouvoir : 1</p> <p>Secrétaire de séance : Nicole CHATELIER</p>	<p>L'An deux mille vingt, le 1^{er} septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle socioculturelle 10 bis rue des Forgerons en séance publique, sous la présidence de M. Jacques RABILLÉ, Maire.</p> <p>Présents : RABILLÉ Jacques, DECROCK Sandrine, HAQUETTE Olivier, GUILLOTEAU Cécile, MOUSSET Raphaël, CHATELIER Nicole, FAVREAU Éric, BOURON Stéphanie, MATHÉ Grégory, MOUSSET Nadine, RIALLAND Olivier, VIOLEAU Laurence, GRIT Olivier, GRIT Auguste</p> <p>Absent : GUERREIRO Maud (donne pouvoir à GRIT Auguste).</p>
--	--

A 20h00, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

Monsieur le Maire présente le dernier bilan chiffré des personnes contaminées par la COVID-19 sur le département et la région.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est approuvé à la majorité : 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

2. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ACHARDS

- **Compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020**

Monsieur le Maire expose les principaux points abordés lors du dernier Conseil Communautaire (compte-rendu joint en annexe 1). Pas d'observation de la part de l'assemblée.

- **PluIH : Délégation du droit de Prémption Urbain au Maire**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal 9 juin 2020 portant délégations au Maire. Les délégations s'entendant pour la durée d'exercice du mandat municipal et intercommunal, Il précise qu'il convient de délibérer sur les termes de la délibération prise par la CCPA le 24 juin 2020 en matière de délégation du DPU. En effet, la délibération du 13 mars 2020 de la CCPA n'était plus valable à l'issue des élections municipales.

Ainsi, la CCPA, titulaire du DPU depuis sa prise de compétence PLU au 1er janvier 2017, a de nouveau approuvé de déléguer à l'ensemble des neuf communes, chacune pour ce qui la concerne, l'exercice du droit de préemption urbain au sein des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) de leur P.L.U. à l'exception des projets d'intérêt communautaire entrant dans les champs de compétences définis par les statuts de la Communauté de Communes, pour lesquelles le droit de préemption urbain serait exercé par la Communauté de Communes. Etant précisé que cette délégation était consentie sans limitation de durée, pour l'exercice des domaines de compétences exclusifs des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la délibération prise par le conseil communautaire lors de sa séance du 24 juin 2020 déléguant à l'ensemble des neuf communes, chacune pour ce qui la concerne, l'exercice du droit de préemption urbain au sein des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLUiH du Pays des Achards, à l'exception des projets d'intérêt communautaire entrant dans les champs de compétences définis par les statuts de la Communauté de Communes, pour lesquelles le droit de préemption urbain serait exercé par la Communauté de Communes. Dans ce cas, il est précisé que les Déclarations d'Intention d'Aliéner des terrains en zones classées à vocation économique seront transmises par les communes à la Communauté de Communes dans les meilleurs délais afin de permettre leur instruction dans de bonnes conditions. S'agissant de la délégation aux communes, celle-ci est consentie sans limitation de durée, pour l'exercice de leurs domaines de compétences exclusifs.
- **DONNE** délégation au Maire afin d'exercer, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, dans les conditions suivantes : biens situés sur le territoire communal en zone U et AU du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- **Groupement de commande « fourniture de carburant »**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande relatif à la fourniture de carburant pour les véhicules municipaux à compter du 1^{er} janvier 2021.

La Communauté de Communes du Pays des Achards sera coordinatrice de ce dernier.

Après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande relatif à la fourniture de carburants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce groupement de commande,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir pour un montant maximum de 6 000 € HT sur 3 ans soit 2000 € HT par an (montant des dépenses en 2019 : 1320 €).
- **Groupement de commande « fournitures de bureau »**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au groupement de commande relatif aux fournitures de bureaux à compter du 15 février 2021.

La Communauté de Communes du Pays des Achards sera coordinatrice de ce dernier.

Après en avoir délibéré, avec 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commande relatif aux fournitures de bureau,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce groupement de commande,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir pour un montant maximum de 6 000 € HT sur 3 ans soit 2000 € HT par an (montant des dépenses en 2019 : 1541 €).
- **Interventions des conseillers membres participant aux commissions intercommunales**

3. FINANCES

- **Sollicitation d'une ligne de trésorerie**

Frédéric TRIBALLEAU, comptable des communes de Sainte Flaive et Nieul a réalisé une analyse précise des finances municipales. Raphaël MOUSSET le remercie au nom de toute l'équipe pour ses grandes compétences.

Vu les besoins financiers de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil la mise en place d'une ligne de trésorerie de 600 000 € sur 2020/2021.

En effet, sur l'année, la prospective à déterminer en besoin moyen de trésorerie est de 400 KE.

Les versements des subventions sont soldées en fin de travaux, d'où besoin de financer ce décalage.

L'emprunt pour le lotissement de la Ciboule est débloqué en totalité.

La ligne existante de 190 KE, utilisée en totalité, sera bien évidemment remboursée.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation relative à l'ajout d'une ligne de trésorerie au budget principal.

Banques	Durée	Taux	Frais de dossier	
Crédit Mutuel	12 mois	0,70 %	600 €	
Crédit Agricole				Pas de retour à ce jour
Caisse d'Epargne				Pas de retour à ce jour

Cette ligne de trésorerie apporte de la souplesse dans la gestion budgétaire. Le coût est en adéquation avec l'utilisation, les intérêts étant calculés sur l'encours. Monsieur le Maire fait remarquer le taux très bas : 0,70 % EURIBOR 3 mois.

Après en avoir discuté, avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, le conseil municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour l'offre proposée par la Crédit Mutuel Océan aux conditions suivantes :

Montant : 600 000 €

Durée : 12 mois

Taux : 0,70% déterminé en fonction de l'index Euribor 3 mois

Commission d'engagement : néant

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

- **Décision modificative 1 du budget principal**

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative au budget principal. En effet, il est indispensable de procéder à un arbitrage budgétaire, à savoir :

- diminuer les crédits de certains articles des chapitres 011 (charges à caractères général) et 012 (charges de personnel) pour augmenter les crédits du chapitre 65 (autres charges courantes).

- certaines charges du 011 ont été transférées au chapitre 65 : exemple contribution annuelle du SyDEV (réglementaire, correction par rapport aux années précédentes).

Sont inclus dans le chapitre 65 les indemnités et les charges sociales afférentes. Cet arbitrage résulte d'une analyse prévisionnelle.

Chapitre	Libellé	Chapitre / Opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D/65	Autres charges de gestion courante	65	22 400.00€	
D/012	Charges de personnel	012		10 000.00 €
D/011	Charges à caractère général	011		12 400.00 €
TOTAL			22 400.00 €	22 400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette décision modificative,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.
- **Marché public : avenants au marché « Création et aménagement d'un bar restaurant commerce multiservices »**

Monsieur le Maire présente différents avenants relatifs au marché public « Création et aménagement d'un bar restaurant commerce multiservices ».

LOT 7 « MENUISERIES ALUMINIUM » : Un avenant positif relatif à la fourniture et pose de menuiserie aluminium et trappe sous escalier

Montant HT initial : 59 023.38 €

Montant HT avenant 1 : 758.00 €

Nouveau Montant du marché HT : 59 781.38 €

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour l'avenant positif présenté d'un montant de 758 € HT portant le montant total du marché à 59 781.38 € HT soit une augmentation de 1,28% par rapport au marché initial,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

LOT 2 « RAVALEMENT » : Un avenant positif relatif à des travaux de plus-value sur pignon du restaurant croix de chainage, tiges et croix définitive et serrage.

Montant HT initial : 73 066.06 €

Montant HT avenant 1 : 668.00 €

Montant HT avenant 2 : 334.00 €

Nouveau Montant du marché HT : 74 068.06 €

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour l'avenant positif présenté d'un montant de 334 € HT portant le montant total du marché à 74 068.06 € HT soit une augmentation de 1,37% par rapport au marché initial,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

LOT 1 « DÉMOLITION GROS ŒUVRE » : Un avenant positif relatif à une dalle béton sur puit existant.

Montant HT initial : 260 410.62 €

Montant HT avenant 1 : 6093.37 €

Montant HT avenant 2 : 4249.35 €

Montant HT avenant 3 : 1840.00 €

Nouveau Montant du marché HT : 272 593.34 €

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour l'avenant positif présenté d'un montant de 1840 € HT portant le montant total du marché à 272 593.34 € HT soit une augmentation de 4,68% par rapport au marché initial,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

LOT 14 « PEINTURE » : Un avenant positif relatif à des débords de toit.

Montant HT initial :	15 670.26 €
Montant HT avenant 1 :	2970.16 €
Nouveau Montant du marché HT :	18 640.42 €

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour l'avenant positif présenté d'un montant de 2970.16 € HT portant le montant total du marché à 18 640.42 € HT soit une augmentation de 18,95% par rapport au marché initial,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

- **Marché de travaux SyDEV : éclairage de la Place Saint Généreux**

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'estimation du SyDEV concernant les travaux d'éclairage public de la place Saint Généreux dans le cadre du marché de travaux « aménagement du centre-bourg ».

Sandrine DECROCK présente le plan en phase d'avant-projet précisant l'emprise des travaux, le positionnement des différents éclairages (candélabres, projecteurs, mâts d'éclairage) afin de sécuriser le carrefour. Un visuel du modèle de mât d'éclairage retenu est également projeté à l'écran. Le coloris des éclairages est identique au mobilier urbain à savoir « bordeaux ».

Olivier GRIT précise que la proposition du SyDEV s'inscrit dans le respect de la mise en conformité de l'ensemble de l'éclairage public afin d'assurer la sécurisation de la zone concernée.

Auguste GRIT souligne le côté non esthétique du mât d'éclairage situé à l'angle du futur commerce et suggère de revoir le positionnement de ce dernier qui se trouve trop près du bâtiment.

L'estimation du SyDEV pour la réalisation de ces travaux s'élève à 12 718 € HT dont une participation communale à hauteur de 8902 €.

Après en avoir discuté, avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'estimation du projet établi par le SyDEV et accepte de verser la participation financière de 8902 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

- **Acquisition d'un véhicule utilitaire**

Monsieur le Maire signale la nécessité de remplacer le véhicule Renault Kangoo utilisé par Sébastien CHABOT, agent technique, suite au contrôle technique défavorable.

Raphael MOUSSET précise que ce type de véhicule est très recherché et donc difficile à trouver. Plusieurs garagistes ont été sollicités. A ce jour, une seule offre a été reçue, il s'agit d'un véhicule Renault MASTER L2H2 – Diesel – 93 000 km pour un montant de 6000 € TTC + carte grise 232,76 € soit un total de 6232,76 €.

Auguste GRIT indique que ce type de véhicule d'un grand volume et encombrant n'est pas le plus adapté en particulier lors de portage de documents.

Olivier GRIT précise qu'il faut penser à inclure un kit de matériel de sécurité au véhicule (gyrophare, bande zébra, Tri flash led...), ce qui représente un coût supplémentaire d'environ 1000 €.

Monsieur le Maire propose d'inscrire une enveloppe budgétaire à hauteur de 6000 € TTC qui intégrera l'achat du véhicule, le kit de matériel de sécurité ainsi que la carte grise.

- **Acquisition terrains consorts QUAIRAULT**

Monsieur le Maire propose d'acquérir des terrains de la famille QUAIRAULT situés 9 rue du Stade. Les biens mis en vente sont : parcelles section AB n°131, AB n°154, AB n°141, AB n°138 et AB n°142, cette dernière étant en indivision.

Les parcelles AB n°131 et AB n°154 (maison + jardin) ainsi que la parcelle AB n°142 pour un quart en indivision sont acquises par un particulier.

La commune se propose d'acquérir :

- la parcelle section AB n°138 : terrain nu de 575 m², jouxtant le parking de la mairie.
- la parcelle section AB n°141 correspondant à une grange de 30 m².
- la parcelle section AB n°142 pour un quart en indivision.

L'ensemble de ces 3 parcelles est proposé au prix de 8 000 € net vendeur. A cela s'ajoute, les frais d'agence d'un montant de 500 € et les frais de notaire s'élevant à 1 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'acquérir les parcelles section AB n°138 et AB n°141 et la parcelle AB n°142 pour un quart en indivision, pour un montant de 8000 € net vendeur et précise que les frais d'agence et de notaire (en l'étude de Maître Chaigneau) sont à la charge de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en son absence son premier adjoint, à signer tout document à intervenir.

- **Travaux de réfection chemin de l'Aulière**

Raphaël MOUSSET rappelle que suite aux fortes intempéries du début d'année et au manque d'entretien régulier des fossés, le chemin de l'Aulière a été fortement dégradé. Un procès-verbal de constat d'huissier a été dressé et l'expertise d'assurance a conclu que les dégradations étaient dues aux forts écoulements d'eau. Des travaux de réfection ont été réalisés par l'entreprise VALOT TP (pose de 0.30), mais suite aux récents orages, on constate un nouveau ravinement, il est préférable de laisser passer l'hiver et de programmer d'éventuelles retouches courant 2021.

Le coût des travaux s'élève à 6136,15 € HT, coût supérieur au devis initial qui était de 5413,80 € HT. Cet écart de prix correspond à une plus-value suite à la fourniture de plus de matière première.

Auguste GRIT s'interroge sur le choix de la pose de 0.30. Raphaël MOUSSET répond qu'ils ont suivi les préconisations faites par la CCPA et ajoute que la création des deux fossés a porté ses fruits. Auguste GRIT regrette que la mairie n'ait pas fait appel à l'entreprise Guilbaud. Raphaël MOUSSET précise que cette dernière a bien été sollicitée mais n'était pas disponible pour intervenir dans l'urgence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le coût des travaux de réfection du chemin de l'Aulière pour un montant de 6136,15 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

- **Etude géotechnique Lotissement « Les Hauts de la Ciboule »**

Monsieur le Maire rappelle la loi ELAN (Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique).

Il s'agit d'une étude liée au risque de mouvement de terrain des sols argileux. Les arrêtés définissant tant le contenu de l'étude que les zones territoriales où elle devra s'appliquer, sont parus au Journal Officiel les 6 et 9 août 2020, de sorte que le vendeur doit produire l'étude géotechnique pour les terrains se trouvant dans une zone d'aléa moyen et dans une zone d'aléa fort au regard des argiles.

Le lotissement « LES HAUTS DE LA CIBOULE » se trouve impacté par cette nouvelle réglementation.

Les lots 22, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37 sont en aléa moyen soit 15 lots sur 37.

A titre d'exemple, coût des études pour un lotissement de 14 parcelles à Ste Flaive : 3195 € HT, prestataire IGESOL à Belleville sur Vie. Monsieur le Maire a trouvé un autre bureau d'études situé à Rochefort et souhaite solliciter un troisième prestataire si possible.

Si l'on pondère, pour 37 lots, coût estimé : 8443,93 € HT, pour les 15 lots en aléa moyen : 3423,21 € HT.

A défaut de production de cette étude lors de la vente des terrains, la commune engage sa responsabilité.

4. RESSOURCES HUMAINES : ORGANISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

- **Mise à disposition temporaire du personnel administratif de Nieul le Dolent et de Sainte Flaive des Loups**

Monsieur le Maire précise que la commune a sollicité l'intervention technique du Directeur Général des Services et du Gestionnaire Finances-comptabilité compte tenu de la situation des effectifs de la Mairie.

Après en avoir discuté, avec 13 voix POUR et 2 voix CONTRE, le conseil municipal :

- **DÉLIBÈRE** favorablement pour la mise à disposition de Frédéric TRIBALLEAU, Gestionnaire Finances-Comptabilité et de Philippe BEIGNON, Directeur Général des Services pour la période comprise entre le 25 juin et le 31 août 2020,
- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de Frédéric TRIBALLEAU, Gestionnaire Finances-Comptabilité avec la commune de Sainte Flaive des Loups et Philippe BEIGNON, Directeur Général des Services avec la commune de Nieul Le Dolent,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir relatifs à cette mise à disposition technique entre les 3 communes.

- **Convention d'affectation à titre temporaire CDG 85 de Mme Gaëlle GOUY**

Une convention d'affectation à titre temporaire avec le CDG 85 a été établie pour le recrutement de Mme Gaëlle GOUY :

- pour la période du 16 au 31 juillet,
- suivie d'un avenant n°1 du 1^{er} au 30 août : 2 demi-journées / semaine
- suivie d'un avenant n°2 du 31 août au 30 septembre 2020.

5. RAPPORT DES COMMISSIONS

- **Bâtiments et propriétés communales**

Sandrine DECROCK précise que la commission initialement prévue le 3 septembre est reportée à une date ultérieure car la réunion d'information aux riverains aura lieu ce même jour à 19h à la salle socio-culturelle.

Cette réunion permettra de présenter les travaux d'aménagement de la place de l'église (place ST GÉNÉREUX), de la rue du Stade et de la rue de la Sainte Emilienne ainsi que le phasage des travaux. Ce sera, également, l'occasion de rencontrer le maître d'œuvre qui suit l'évolution du chantier, et l'entreprise qui réalisera les travaux.

- **Voirie rurale et sentiers**

Raphaël MOUSSET rappelle qu'un travail de recensement des travaux de voirie urgents à réaliser est en cours ainsi que la liste des futurs travaux à envisager pour 2021.

- **Vie associative**

Les membres de la commission ont rencontré les présidents d'association le 3 juillet dernier afin de connaître leur projets 2020-2021 et leurs attentes et besoins. Cécile GUILLOTEAU informe l'assemblée du changement de nomination de l'association « Cours et Marche », suite à son assemblée extraordinaire : « L'Elan Girouardais » présidée par Jérôme BONNEAU. Cette nouvelle association offre un large choix d'activités : stage de danse, gym, loisirs créatifs enfant, loisirs créatifs adulte, marche, running... Un planning d'occupation des salles (Salle de sports et Château Gaillard) a été demandé afin d'établir les éventuels besoins en terme de salles.

- **Vie culturelle, communication et patrimoine**

Olivier HAQUETTE présente les journées européennes du patrimoine : 19 et 20 septembre 2020.

La commission souhaite donner la possibilité aux Girouardais et aux personnes de l'extérieur de découvrir le patrimoine communal : la mairie, l'église, la croix hosannière, le four à pain, le sentier pédagogique du Val Gaillard.... Aux horaires suivants : 10h-18h pour le samedi et 10h-16h pour le dimanche.

- **Enfance jeunesse, vie scolaire et restaurant scolaire**

Olivier HAQUETTE présente la nouvelle directrice de l'école, Bettina PONTOIZEAU. Elle prépare de nombreux projets qu'elle souhaite partager avec l'équipe municipale.

6. QUESTIONS DIVERSES

- **DIA rue des Châtaigniers et rue de la Vigne**

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas faire usage de son Droit de Prémption Urbain sur les bien suivants :

* Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle B 876 au 7, Rue des Châtaigniers d'une superficie de 765 m².
Prix de vente : 181 000€

* Immeuble bâti sur terrain propre situé sur la parcelle A 748 au 12, Rue de la Vigne d'une superficie de 1441 m².
Prix de vente : 223 000€

- **Mobilité solidaire : contact avec Association VISAF**

La commission « Vie Associative » va prendre contact prochainement avec cette association pour envisager une collaboration à destination des habitants du Girouard.

- **Opération 1 000 arbres**

Olivier RIALLAND présente le projet. Le délai est trop court pour répondre à cette opération « 1000 arbres » (fin juillet). Cette dernière est reportée à l'année prochaine au motif de ne pas faire des plantations tous azimuts sans une préparation sérieuse.

Suite à une visite du P'tit Val Gaillard, les membres ont fait plusieurs constats : renfort de plantations, espace important à entretenir, prévoir des travaux d'entretien de la Ciboule (ces derniers étant déjà envisagés par la Communauté de Communes).

Projets :

- établir un diagnostic paysager
- réfléchir sur les fonctions de ces terrains pour envisager des transformations afin de dynamiser davantage le parcours
- mettre en place un plan de gestion différenciée

Olivier RIALLAND propose la mise en place d'un projet pédagogique avec un groupe d'étudiants en licence « Aménagement paysager » à la faculté d'Angers, ce qui nécessitera une convention avec la mairie mais n'implique aucun coût pour la commune

- **Maison « Durand » 3 rue du Stade**

La toiture de ce bien communal s'est effondrée le 22 août dernier, un arrêté de mise en péril imminent a été établi. La commission bâtiments va travailler sur le dossier.

- **Quelques infos**

- Rentrée scolaire :

L'école compte 66 élèves pour cette rentrée 2020-2021 répartis sur 3 classes. La CCPA a sollicité la commission « Enfance jeunesse, vie scolaire et restaurant scolaire » et la directrice pour établir un rapide bilan sur les effets des mesures sanitaires sur les enfants et sur leurs conditions de scolarité pour cette fin de semaine.

- IRONMAN

La seconde édition de l'IRONMAN 70.3 se déroulera dimanche 6 septembre prochain. Le parcours cycliste traversera la commune du Girouard et entraînera des perturbations au niveau de la circulation.

*** De 07h45 À 11h35**

Accès Grosbreuil, Ste Foy et les Sables via la Chapelle Achard puis D160 direction Olonne sur Mer
Accès Nieul le Dolent via la Chapelle Achard puis D160 jusqu'aux Clouzeaux

*** De 08h05 À 12h30**

Direction la Roche sur Yon, ouvert jusqu'à Sainte Flaive ou Nieul, fermé au-delà.
Accès la Roche sur Yon via la Chapelle Achard et D160.

- Cimetière

Il ne reste plus qu'un seul emplacement disponible.

Stéphanie BOURON, Laurence VIOLEAU et Nicole CHATELIER sont en charge du dossier afin d'établir une opération de relevage des tombes. C'est un processus long et complexe.

Séance levée à 22 heures 45 minutes.
